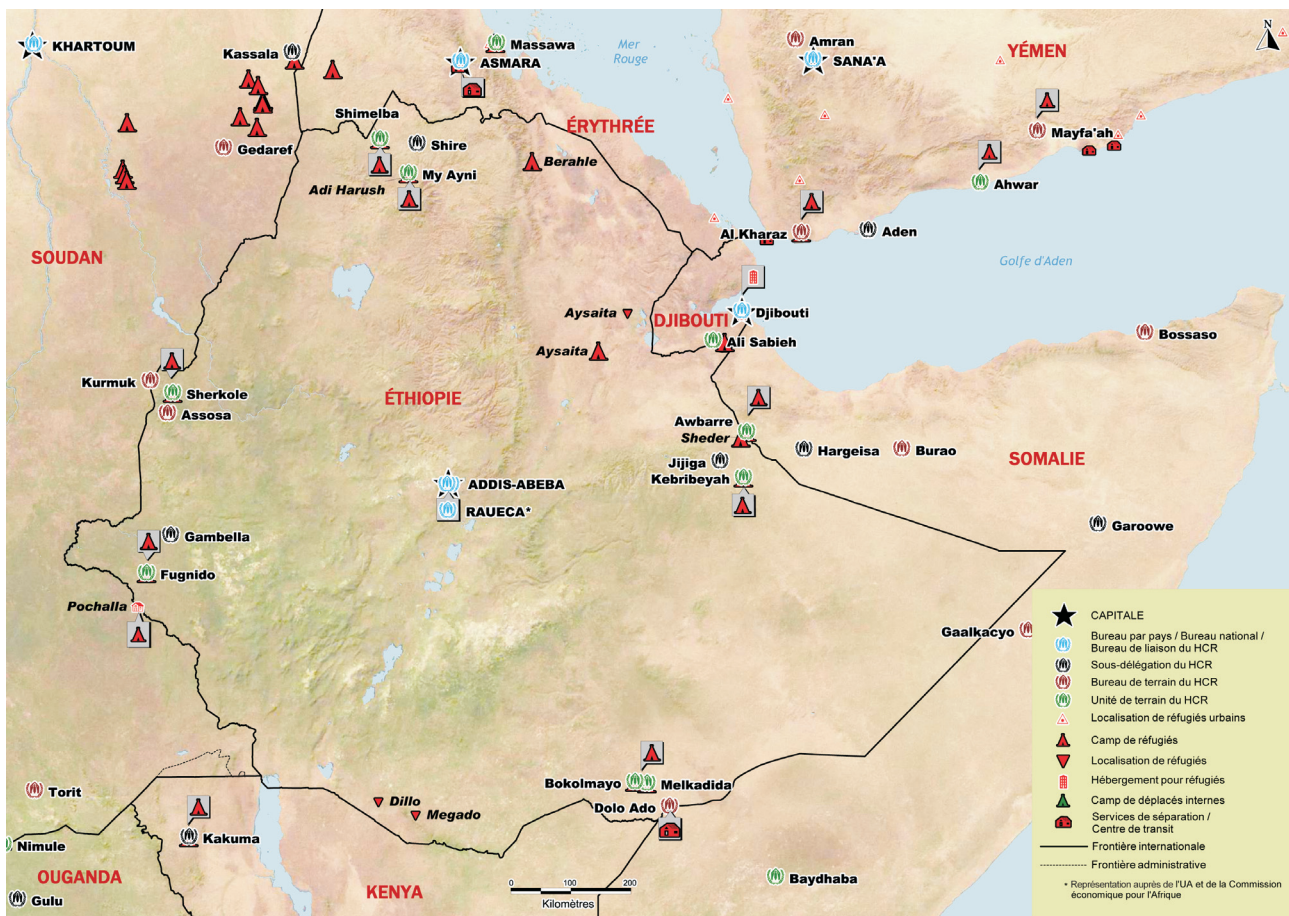


ÉTHIOPIE



Faits marquants

- Une équipe spéciale Gouvernement-HCR a été créée pour améliorer la coordination des programmes en faveur des réfugiés et la gestion des ressources correspondantes, ainsi que pour renforcer la préparation aux situations d'urgence. Certains partenaires non gouvernementaux, l'OIM et d'autres institutions onusiennes se sont également joints à cette équipe spéciale.
- En août 2010, les autorités éthiopiennes ont lancé une nouvelle politique, autorisant les réfugiés érythréens à

résider hors des camps à condition qu'ils soient autosuffisants ou disposent d'autres formes de soutien financier dans le pays. Un millier de réfugiés ont bénéficié de cette politique, notamment 200 étudiants érythréens ayant reçu des bourses d'universités éthiopiennes.

- Au total, 46 000 nouveaux demandeurs d'asile et réfugiés, essentiellement originaires d'Érythrée et de Somalie, ont été enregistrés et assistés. Deux camps supplémentaires ont été ouverts, l'un à Adi-Harush pour les Érythréens et l'autre à Melkadida pour les Somaliens. Un site se prêtant à l'aménagement d'un troisième camp a été identifié à Genale.

Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Somalie	81 200	81 200	54	64
	Érythrée	44 800	44 800	34	34
	Soudan	25 200	25 200	54	63
	Kenya	2 400	2 400	53	58
	Pays divers	600	600	40	35
Demandeurs d'asile	Kenya	340	340	52	58
	Somalie	300	300	53	59
	Érythrée	140	140	32	80
	RDC	110	110	54	44
	Soudan	100	100	5	22
	Pays divers	50	50	29	40
Réfugiés rapatriés	Pays divers	10	10	-	-
Total		155 250	155 250		



Enfants jouant au football dans un camp de réfugiés de Gambella (Éthiopie).

HCR / E. Ruppel

- En 2010, le HCR a soumis des dossiers de réinstallation pour près de 1 500 réfugiés et quelque 3 100 individus sont partis vers des pays tiers.
- Au total, 50 réfugiés soudanais ont regagné leur pays de leur plein gré avec l'aide du HCR.

Environnement opérationnel

L'Éthiopie continue à offrir une protection internationale aux réfugiés. L'année 2010 a été marquée par une augmentation du nombre de nouveaux arrivants en provenance de l'Érythrée et de la Somalie. L'incorporation forcée dans l'armée, la dégradation de la situation des droits de l'homme et le manque de moyens d'existence ont été les principaux facteurs qui ont poussé les Érythréens à quitter leur pays, alors que le déplacement en provenance de Somalie était essentiellement dû à la poursuite du conflit et à la sécheresse persistante. On a dénombré en moyenne entre 150 et 250 arrivants par jour. La population somalienne a augmenté de 35 000 personnes dans le district de Dolo Ado, et cette tendance à la hausse devrait se poursuivre en 2011.

Réalisations et impact

- *Objectifs et cibles prioritaires*

Environnement de protection favorable

- L'Éthiopie est signataire de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, du Protocole de 1967 et de la Convention de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. La politique intérieure est guidée par la Proclamation nationale de 2004 sur les réfugiés. Le pays est signataire d'autres conventions régionales et internationales relatives aux droits de l'homme.
- La Proclamation de 2004 sur les réfugiés définit le cadre juridique qui régit l'asile en Éthiopie et respecte les principes essentiels de protection. Certaines dispositions confèrent néanmoins un pouvoir discrétionnaire à l'administration, ce qui peut avoir une incidence sur

l'équité de la procédure d'asile. L'Éthiopie a accueilli 46 000 demandeurs d'asile en 2010 et a reconnu la qualité de réfugié à plus de 21 700 d'entre eux. Aucune entrave à l'accès au territoire n'a été signalée et aucun incident de refoulement n'a été rapporté.

- Une nouvelle politique promulguée en août 2010 assouplit les restrictions à la circulation des réfugiés érythréens ; un millier de personnes environ, dont des étudiants boursiers, bénéficient actuellement de ces mesures. L'Éthiopie a continué à réadmettre d'anciens réfugiés érythréens (environ 2 200 à ce jour), en plus de leur accorder l'accès à l'asile. Le pays a également signé la Convention de Kampala sur les personnes déplacées en Afrique en 2010.

Procédures de protection équitables

- L'Éthiopie a reconnu la qualité de réfugié à 21 000 individus en 2010. Le HCR a recommandé de rationaliser davantage la procédure de détermination du statut de réfugié et d'uniformiser les prises de décisions. Le Haut Commissariat a offert un appui au renforcement des capacités, une formation et des conseils techniques à l'Administration chargée des réfugiés et des rapatriés (ARRA) afin de rendre la procédure de détermination du statut plus efficace et plus équitable.

Protection contre la violence et l'exploitation

- Le HCR a identifié plus de 4 400 mineurs non accompagnés et enfants séparés dans les divers camps et a organisé leur placement en famille d'accueil, ainsi qu'un soutien communautaire à leur intention. Dans l'ensemble du pays, 350 incidents de violence sexuelle et sexiste ont été déclarés ; les victimes ont bénéficié d'une aide, allant du traitement médical à l'accompagnement psychosocial et à l'assistance juridique. Le HCR a coopéré avec la Société éthiopienne de la Croix-Rouge pour réunir les demandeurs d'asile récemment arrivés et les membres de leur famille déjà accueillis dans les camps, ainsi que les réfugiés et leurs proches vivant en Éthiopie.

Besoins et services essentiels

- Le Haut Commissariat et son homologue gouvernemental, l'Administration chargée des réfugiés et des rapatriés, ont entrepris un projet de réhabilitation post-rapatriement dans des zones ayant précédemment accueilli des réfugiés soudanais. Dans le cadre de ces efforts, des formations à l'apiculture, à l'élevage de volailles et à la culture maraîchère ont été assurées, et six pompes à eau construites dans les anciens camps de Bonga et de Dimma. Le HCR a également appuyé la mise en place de trois coopératives agricoles au sein des communautés locales. Des infrastructures sociales, notamment des écoles situées à Assosa et à Gambella, ont été soutenues. Des activités de reboisement, de conservation des sols et des eaux, d'agroforesterie, d'éducation environnementale et de planification environnementale communautaire ont été entreprises afin de régénérer le milieu naturel dans les zones d'accueil des réfugiés. Plus d'1,2 million d'arbres ont été plantés.
- L'Organisation a fourni des réchauds et du combustible domestique pour la cuisson des aliments, afin de réduire les risques de violences sexuelles et sexistes encourus par les femmes et les jeunes filles réfugiées lors du ramassage du bois de chauffe. En coopération avec ses partenaires, le HCR a étudié les possibilités d'approvisionnement en éthanol. L'électricité remplacera le bois pour la cuisson des repas. Tous les réfugiés arrivant dans les camps ont reçu des couvertures, des ustensiles de cuisine, des jerrycans, des seaux, des articles d'hygiène, des savons et d'autres articles non alimentaires (ANA).
- En 2010, quelque 17 400 enfants en âge d'aller à l'école, soit près de 56 pour cent des enfants vivant dans les camps et en milieu urbain, ont suivi un enseignement scolaire de type classique. Le taux d'inscription, toutes formes d'enseignement confondues, a été de 67 pour cent. Dans les camps de Bokolmayo et de Melkadida, récemment ouverts, les taux de scolarisation ont été inférieurs à 30 pour cent – une situation que le HCR s'emploie à améliorer. Les activités de coordination et de suivi ont été renforcées afin d'améliorer l'accès à l'éducation et la scolarisation dans les nouveaux camps et de maintenir les normes dans les sites existants.
- Le HCR a également aidé ses partenaires à se doter de moyens plus solides pour planifier, exécuter, suivre et rendre compte des activités éducatives, ainsi que pour mettre en place des environnements d'apprentissage sans risque.
- La participation des communautés a été stimulée par l'intermédiaire d'une association de parents d'élèves. Quelque 130 réfugiés ont bénéficié de bourses DAFI ; par ailleurs, des universités éthiopiennes ont accordé des bourses à plus de 200 réfugiés érythréens. Quelque 380 réfugiés ont bénéficié de bourses d'enseignement supérieur.
- L'Organisation a mis en œuvre des projets à petite échelle dans les secteurs de l'horticulture, de l'alimentation et de la santé ; ces projets ont été ciblés sur les enfants de moins de cinq ans et les femmes en âge de procréer dans les camps de Somaliens et de Soudanais, dont six présentaient des taux élevés d'anémie en 2010. Le HCR a distribué des repas aux nouveaux réfugiés et le PAM a fourni des rations dans tous les sites de réfugiés. La malnutrition a diminué régulièrement.
- Dans sept camps, plus de 90 pour cent des femmes ont accouché dans des structures de santé avec l'assistance d'un personnel qualifié. Les activités de santé infantile ont été renforcées : dans cinq camps sur neuf, 90 pour cent des enfants de moins de cinq ans ont bénéficié de compléments en vitamine A et de campagnes de vaccination. Un programme global de prévention du VIH et du sida a été mis en place dans tous les camps, à l'exception d'Adi-Harush. Un programme est prévu pour ce site en 2011.
- Certains réfugiés ont créé des micro-entreprises ou de petites fermes grâce à des fonds envoyés de l'étranger ou empruntés sans recourir à la structure d'assistance institutionnelle. En dépit des contraintes financières qui ont restreint la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus, de mécanismes de microcrédit et de formations professionnelles, l'exécution de nouveaux projets générateurs de revenus a progressé dans les camps situés aux alentours de Jijiga.
- Le HCR a contribué à l'entretien de la route Akobo-Fugnido et de certaines routes de desserte locale dans les zones accueillant des réfugiés. Le climat rigoureux de la région de Dolo Ado a nui à la durabilité des abris en forme de dôme. Un projet pilote, visant à construire des abris similaires à l'aide de feuilles de tôle ondulée pour les toits et de briques fabriquées sur place doit être lancé en 2011. Cette région est exposée à des vents violents et des pluies torrentielles qui ont détruit la quasi-totalité des tentes dressées à Bokolmayo et Melkadida. Plus de 50 maisons, destinées à des réfugiés qui ont des besoins spécifiques, ont été achevées à Mai-Aini en 2010.
- La distribution d'eau a été bien inférieure aux normes dans la quasi-totalité des camps. Cependant, des progrès considérables ont été accomplis dans les camps des environs de Jijiga, où le volume disponible a augmenté de 22 à 68 pour cent en raison du forage et du raccordement de trous de sonde supplémentaires, ainsi que du renforcement du dispositif de protection du système d'approvisionnement en eau de la vallée de Jarar. La distance entre les abris et les points d'eau a été raccourcie et se rapproche désormais davantage de la norme acceptable dans les camps de Kebribeyah, Awbarre et Sheder. À Shimelba, l'approvisionnement en eau a été maintenu à 20 litres par jour et par personne. En revanche, la distribution est demeurée problématique dans les nouveaux camps de Mai-Aini et d'Adi-Harush, où les volumes d'eau n'ont respectivement été que de 15 et 5 litres par personne et par jour.
- Dans le camp de Melkadida, la construction du réseau d'eau était presque achevée à la fin de l'année. À Bokolmayo, des travaux préparatoires ont été entrepris en vue de construire un système d'alimentation permanent. L'eau sera livrée par camion jusqu'à l'achèvement du projet. Le HCR a également construit et entretenu des latrines publiques et privées, des fosses à déchets et des blocs de douches dans tous les camps.

Autogestion et participation communautaires

- Le HCR a mené des évaluations participatives avec des groupes de réfugiés et le concours de tous ses partenaires. L'objet de ces évaluations était de forger des partenariats

avec des réfugiés d'horizons divers, de rassembler des informations sur les problèmes de protection et leurs causes profondes, et de trouver des solutions.

- Dans les camps, les comités de réfugiés centraux sont généralement composés pour moitié de femmes et la répartition des rôles et des responsabilités y est équitable. Trois camps ont reçu un appui pour accroître la participation féminine.

Solutions durables

- Des dossiers concernant près de 1 500 personnes ont été soumis aux fins de la réinstallation en 2010. Près de 3 100 individus ont quitté l'Éthiopie pour se rendre dans un pays tiers. Compte tenu du manque de perspectives en matière de rapatriement librement consenti, de la poursuite de la politique de confinement dans des camps en Éthiopie et de l'absence de possibilités viables d'intégration sur place pour la majorité des réfugiés, la réinstallation est demeurée une solution importante pour remédier durablement à leur situation. En 2010, le HCR a renforcé les mécanismes de transfert des dossiers de réinstallation.
- En août, l'Éthiopie a commencé à appliquer une politique de non-confinement ; il s'agit-là d'une mesure importante qui pourrait avoir un impact positif sur les perspectives des Érythréens en matière d'intégration sur place.
- Au total, 50 réfugiés soudanais ont regagné leur pays de leur plein gré avec l'aide du HCR au cours de l'année.

Relations extérieures

- Le HCR a organisé de manière régulière des réunions d'information et des visites sur le terrain dans les camps de Dolo Ado, Mai-Aini et Sherkole à l'intention des représentants des donateurs. L'ambassadrice de bonne volonté Barbra Hendricks s'est également rendue dans des camps afin de contribuer à la sensibilisation de l'opinion.

Logistique et appui aux opérations

- Le parc du HCR, composé de 10 camions et de deux camions-citernes, a été complété par des véhicules de location. Il est nécessaire d'augmenter la capacité de transport pour répondre à la demande croissante d'articles non alimentaires et de services divers. Pour faire face à l'augmentation des besoins en matière de stockage, le HCR a loué des entrepôts supplémentaires à Addis-Abeba, Shire et Dolo Ado.

| Contraintes |

Les lois et les politiques éthiopiennes n'autorisent pas les réfugiés à s'intégrer sur place. Le pays maintient ses réserves à la Convention de 1951, notamment aux articles 17 à 19 sur l'emploi. Dans ce contexte, la politique de non-confinement adoptée par les autorités en faveur de certains réfugiés érythréens est une étape importante en direction de la facilitation de l'autosuffisance.

Certains facteurs politiques, sécuritaires et environnementaux ont continué à générer d'importants déplacements de populations originaires de pays voisins en Éthiopie et ont entravé la recherche de solutions durables.

Le programme du HCR en Éthiopie a également subi les effets d'une forte inflation, qui a fait grimper les prix à la consommation de 7 pour cent en 2010.

| Informations financières |

En raison des afflux incessants en provenance de Somalie et d'Érythrée, le budget du HCR en Éthiopie est en hausse constante depuis 2007. Les fonds disponibles ont permis d'exécuter environ 95 pour cent des activités jugées prioritaires.

| Organisation et mise en œuvre |

Le programme du HCR en Éthiopie a été géré par la délégation d'Addis-Abeba, des sous-délégations en poste à Gambella, Jijiga et Shire, des bureaux de terrain implantés à Assosa et Dolo Ado, et cinq unités de terrain opérant à Fugnido, Kebribeyah, Awbarre Sheder et Sherkole. La Représentation du HCR auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique est également située à Addis-Abeba.

| Présence du HCR en 2010 |

□ Nombre de bureaux	6
□ Effectifs totaux	231
Internationaux	20
Nationaux	150
JEA	2
VNU	10
Autres	49

| Collaboration avec les partenaires |

La délégation a continué à travailler avec d'autres institutions onusiennes dans le cadre de mécanismes de coordination tels que l'Équipe des Nations Unies dans le pays et le processus du PNUAD. Des relations étroites ont été maintenues avec les homologues gouvernementaux et les ONG partenaires. Le HCR a été chef de file du module de protection et a participé aux activités d'autres modules. La Représentation auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique a mené des activités de plaidoyer afin que les États membres de l'UA dans leur ensemble signent la Convention de l'UA sur les personnes déplacées.

| Évaluation générale |

La stratégie multiannuelle de protection pour l'Éthiopie a abouti à des réalisations tangibles. L'enregistrement et la détermination du statut ont gagné en efficacité, grâce à la mise en service d'un nouveau système biométrique d'identification des réfugiés. Les personnes qui avaient des besoins spécifiques ont été systématiquement recensées. Le HCR a fait un usage stratégique de la réinstallation et a plaidé pour que les politiques d'asile soient améliorées et les frontières ouvertes aux nouveaux arrivants. En dépit des améliorations apportées à certaines structures et à certains services dans les camps, l'assistance offerte dans des secteurs vitaux, tels que l'eau et la santé, est toujours inférieure aux normes. En dépit des contraintes financières, de l'éloignement des camps et de facteurs environnementaux, le HCR a continué à venir en aide à un très grand nombre de nouveaux arrivants.

Partenaires

Partenaires d'exécution

Organismes gouvernementaux : Administration chargée des réfugiés et des rapatriés, Agence de développement des ressources naturelles et de protection de l'environnement de Gambella, Bureau de distribution de l'eau de Sheraro et de Jijiga, Office de coordination du développement rural et agricole de Gambella et d'Assosa, Office des routes rurales de Gambella

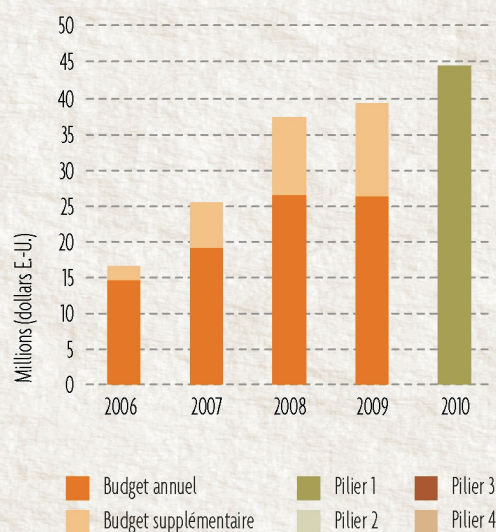
ONG : Abraham's Oasis Foundation, Action humanitaire africaine, African Humanitarian Aid and Development Agency, Comité international de secours, Cooperazione Internazionale, Development and Inter-Church Aid Commission of the Ethiopian Orthodox Church, Fédération luthérienne mondiale, Gaia Association, Hugh Pilkington Charitable Foundation, International Medical Corps, Mother and Child Development Organization, Partnership for Pastoralist Development Association, Rehabilitation and Development Organization, Save the Children (E.-U.), Service jésuite des réfugiés, Save the Environment

Autres : VNU

Partenaires opérationnels

Organismes gouvernementaux : Bureau de l'éducation, Bureau de l'eau et de l'énergie, Bureau de la santé, Office de prévention et de lutte contre le VIH et le sida (HAPCO)

Autres : BSP-ONU, Comitato Coordinazione Medica, Conseil danois pour les réfugiés, International Medical Corps, MSF (Espagne), OIM, PAM, UNICEF, VNU, ZOA Refugee Care

Dépenses en Éthiopie
2006 - 2010

Budget, revenus et dépenses en Éthiopie | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	Total
BUDGET FINAL	100 174 528	100 174 528
Revenus issus des contributions ¹	23 038 226	23 038 226
Autres fonds disponibles	21 509 605	21 509 605
TOTAL DES FONDS DISPONIBLES	44 547 831	44 547 831
VENTILATION DES DÉPENSES		
<i>Environnement de protection favorable</i>		
Instruments régionaux et internationaux	37 497	37 497
Cadre juridique national	83 147	83 147
Cadre administratif national	26 400	26 400
Politique en matière de déplacements forcés	532	532
Politiques de migrations nationales et régionales	129 836	129 836
Prévention du déplacement	40 968	40 968
Prévention de l'apatridie	106 430	106 430
Coopération avec les partenaires	89 720	89 720
Politiques de développement national	165 701	165 701
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	88 846	88 846
Accès au territoire	137 486	137 486
Non-refoulement	33 565	33 565
Protection de l'environnement	538 783	538 783
Gestion renforcée des urgences	33 572	33 572
Sous-total	1 512 483	1 512 483
<i>Procédures de protection équitables</i>		
Conditions d'accueil	1 262 687	1 262 687
Enregistrement et établissement de profils	1 267 702	1 267 702
Accès aux procédures d'asile	263 730	263 730
Définitions du réfugié et de l'apatride	437	437
Détermination de statut juste et efficace	517 229	517 229
Regroupement familial	83 791	83 791
Documents individuels	427 992	427 992
Documents d'état civil	166 962	166 962
Sous-total	3 990 530	3 990 530

	PILIER 1	
	Programme pour les réfugiés	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>		
Impact sur les communautés hôtes	1 067 910	1 067 910
Effets du conflit armé	46 725	46 725
Application de la loi	711 319	711 319
Système de gestion de la sécurité communautaire	190 897	190 897
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	523 128	523 128
Protection des enfants	398 878	398 878
Liberté de mouvement	82 765	82 765
Accès aux solutions juridiques	107 047	107 047
Sous-total	3 128 670	3 128 670
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>		
Sécurité alimentaire	893 633	893 633
Nutrition	117 787	117 787
Eau	2 659 221	2 659 221
Abris et autres infrastructures	3 968 134	3 968 134
Articles ménagers et d'hygiène de base	3 308 079	3 308 079
Soins de santé primaire	3 217 488	3 217 488
VIH et sida	754 914	754 914
Éducation	1 732 604	1 732 604
Services d'assainissement	249 574	249 574
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	449 110	449 110
Sous-total	17 350 543	17 350 543
<i>Autogestion et participation communautaires</i>		
Évaluation participative et mobilisation communautaire	274 664	274 664
Autogestion de la communauté et représentation équitable	231 264	231 264
Gestion et coordination des camps	270 612	270 612
Autosuffisance et moyens d'existence	367 507	367 507
Sous-total	1 144 047	1 144 047
<i>Solutions durables</i>		
Stratégie de solutions durables	424 703	424 703
Retour volontaire	302 692	302 692
Appui à la réhabilitation et à la réintégration	67 142	67 142
Réinstallation	650 909	650 909
Appui à l'intégration sur place	183 299	183 299
Réduction des cas d'apatridie	245 701	245 701
Sous-total	1 874 447	1 874 447
<i>Relations extérieures</i>		
Relations avec les donateurs	33 000	33 000
Mobilisation des ressources	97 044	97 044
Partenariats	254 997	254 997
Information	146 783	146 783
Sous-total	531 823	531 823
<i>Logistique et appui aux opérations</i>		
Chaîne d'approvisionnement et logistique	3 153 190	3 153 190
Gestion de programme, coordination et appui	3 073 222	3 073 222
Sous-total	6 226 412	6 226 412
Versements aux partenaires d'exécution	8 762 067	8 762 067
Autres objectifs	26 267	26 267
Total	44 547 288	44 547 288

¹ Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.